

---

# PROCÈS-VERBAL

## C.E.P.

### DU 6 JANVIER 2020.

---

Présents :

GERARD Claudy  
FOULON Frank  
ANKRI Jérémie  
MUTSERS Luc  
ABEELS Willi  
JURCABA Yvan  
HEYLIGEN Raymond  
LONEUX Martine  
GROS Nathalie  
BOUTON Nicolas  
MIGNON Fabrice

Président de province  
Président sportif  
Président administratif  
Trésorier  
Administrateur  
Administrateur  
Administrateur  
Administratrice  
Administratrice (empêchée)  
Candidat administrateur (observateur)  
Secrétaire

Absent(s) :

-

Excusé(es) :

BEBERMANS Louis (malade)  
GERARD Jean-Luc

Administrateur  
Administrateur

---

# **ORDRE DU JOUR**

---

- 1. APPROBATIONS P.V.**
- 2. ADMINISTRATIF**
- 3. DISCIPLINAIRE**
- 4. C.H.P.L.**
- 5. CP'S ETÉ 2020**
- 6. COUPE DE PROVINCE**
- 7. F.B.F.P.**
- 8. F.P.J.L.**
- 9. TRÉSORERIE**
- 10. TO DO LIST**
- 11. DIVERS**

## 1. APPROBATION PROCES-VERBAL.

Aucune remarque n'est émise et le P.V. 10-2019 du 02/12/2019 est approuvé à l'unanimité par les administrateurs. Le P.V. sera publié par le secrétaire sur le site provincial.

## 2. ADMINISTRATIF.

Certificat de bonne vie et mœurs - Nicolas BOUTON.

Le certificat de bonne vie et mœurs de BOUTON Nicolas a été transmis au secrétariat provincial.

Préparation A.A.O. 2020.

- Le courrier d'invitation à l'A.A.O. 2020 a été envoyé aux clubs en date du 03/12/2019.
- Aucun observateur fédéral n'a encore été désigné par la F.B.F.P.
- Les comptes 2019 et prévisions budgétaires 2020 seront envoyés aux clubs à l'issue du contrôle des vérificateurs qui se déroulera le 14 janvier 2020 chez le trésorier.  
Le P.S. s'étonne de la date tardive du contrôle. Le trésorier lui indique que la date a été fixée en fonction de la disponibilité des vérificateurs.  
Il est décidé afin de respecter une parfaite transparence au sein du C.E.P., que les comptes seront dorénavant présentés trimestriellement aux administrateurs.  
Le trésorier indique qu'à l'heure actuelle, la province dispose d'environ 49000€ sur le compte soit 9700€ en plus par rapport à 2019.
- Le Road Book ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'A.A.O. seront préparés par le secrétaire. Seul l'ordre du jour a été modifié par rapport à celui présenté en décembre, à savoir :  
la suppression des « Modifications au R.O.I. » puisque le trésorier s'est opposé à la possibilité qu'un 3<sup>ème</sup> administrateur d'un même club fasse partie du C.E.P. Ce point a par ailleurs été ajouté à la « To Do List administrative ».  
Le fichier des récompensés pour les titres 2019 (avec prix et n° de compte des intéressés) a été transmis au trésorier par le secrétaire provincial. C'est le P.A. qui se chargera des bons « Décathlon » (primés mineurs)  
Pour les autres, le trésorier effectuera les versements sur les comptes à l'issue de l'A.A.O.2020. (**ANNEXE 1**)
- Les invitations ont été envoyées par le secrétaire provincial en date du 03/12/2019.
- Le document de vote pour l'élection d'un nouvel administrateur sera préparé par le secrétaire provincial.
- Rendez-vous pour les administrateurs A.A.O. 2020 : Samedi 25 janvier 2020 entre 08h00 et 08h15.
- Un dossier « DISTRICTS » (voir PV 10-2019) sera établi par le secrétaire provincial à l'attention de chaque club lors de l'assemblée annuelle ordinaire 2020.

Composition du C.E.P. et Commissions provinciales.

Ce point ayant fait l'objet de longues discussions en C.E.P. de décembre (PV 10-2019), les présidents ont établis des groupes de travail où les administrateurs ont été répartis. (**ANNEXE 2**)

Le P.S. présente les répartitions ainsi qu'un planning de réunions (**ANNEXE 2B**) pour ces différents groupes et demande à tous les administrateurs présents leurs approbations.

Seul l'administrateur, Yvan JURCABA refuse et demande à être versé dans le groupe de travail « Commission C.H.P.L. »

*Refus du Président sportif qui indique que ce groupe (déjà existant) reprenait 2 présidents (prévus dans chaque groupe de travail), les 2 vérificateurs des feuilles de matchs et Louis BEBERMANS, vice-président du C.H.P.L. et responsable avec le secrétaire des résultats et classements.*

*Réaction de l'intéressé (silencieuse mais visible) et qui encore une fois semble mettre en doute l'impartialité des membres du C.E.P. ou en tout cas de certains d'entre-eux.*

*Le Président de province, le Président sportif et le trésorier interviennent et lui indique son manque de transparence et d'impartialité au vu de ses nombreuses remarques et sous-entendus lorsque son club (B43) était mis en cause ou faisait l'objet d'un point à l'ordre du jour. (Voir point « Disciplinaire »)*

*Ils lui rappellent qu'un administrateur ne participe pas à une séance du C.E.P. pour défendre les intérêts de son club mais bien pour la bonne gestion (sportive et administrative) de tous les clubs faisant partie de la province !*

*Le point est clos. Le secrétaire créera ces différents groupes pour consultation sur le site provincial.*

#### Indemnités de déplacement C.E.P.

*Le trésorier propose que le montant maximum des indemnités pour un administrateur participant à une séance C.E.P. soit fixé à 30€ (0.25€ par km)*

*Ce point est porté à la « To Do List administrative » et sera débattu par le groupe « Commission administrative » qui reviendra ensuite avec ses propositions vers le C.E.P.*

#### Administratrice F.B.F.P. – BARTHE Nadine

*Le trésorier souhaiterait rencontrer Nadine BARTHE, qui pour rappel a été présentée par la province pour son accession au poste d'administratrice fédérale, et ainsi connaître ses intentions et motivations après plus d'un demi mandat (4 ans) où elle ne semble plus très active (dixit le trésorier provincial).*

*Le C.E.P. décide de convoquer l'intéressée à la prochaine séance C.E.P..*

*Le secrétaire l'invitera pour la séance du 3 février.*

#### Secrétaire B09 – PC La Boule d'Aaz de Haccourt

*Le secrétaire indique qu'il a reçu de Madame DELCLISSARD Sabine un mail de B09 indiquant qu'elle continuait au poste de secrétaire étant donné qu'aucun membre du B09 ne voulait occuper cette fonction.*

*Le Président de province intervient et souligne qu'il ne fallait pas tenir compte de ce mail car après avoir rencontré le dimanche 5 janvier 2020, un responsable du club, ce dernier indiquait que Madame DELCLISSARD était bel et bien remplacée à ce poste. Un mail pour modification de signalétique parviendra à la province.*

*Le secrétaire souligne que jusqu'à nouvel ordre et sans nouvelle du club, il envoie toujours les courriers à l'attention de Madame DELCLISSARD Sabine.*

#### Document ICLUB

*Tous les clubs devaient rentrer pour le 31 décembre 2019 au plus tard un document reprenant les identités des « président, secrétaire, trésorier et responsable de la page Iclub » au secrétariat fédéral.*

*A ce jour, tous les clubs ont envoyé le document sauf B32 – La Boule Anthisnoise.*

*Renseignements pris auprès du club, ce document envoyé par courrier postal parviendra à la F.B.F.P. au plus tard le mardi 7 janvier 2020.*

### 3. Disciplinaire.

Dossier 1 : en attente (menaces) --> Dossier DE GROM Stéphane (B22)

Sera traité en CD du 01-02-2020

Dossier 2 : en attente (falsification de document) --> B43 & DALLA CORTE (B43)

Sera traité en CD du 01-02-2020

Pour ce dernier dossier, en tant que partie plaignante, le Président de province a reçu un pli recommandé et devra se présenter en séance de la C.D. en date du samedi 1 février 2020.

A cette fin, le secrétaire préparera un dossier qu'il transmettra au Président de province.

Intervention administrateur Yvan JURCABA

Celui-ci demande à pouvoir consulter les feuilles de matchs du B43 (journées 9 et 10) mais ne veut pas informer les administrateurs sur la raison de cette demande.

Pour cette raison, le secrétaire lui refuse l'accès au portable et lui demande l'intérêt de cette consultation.

Aucune réponse n'est donnée.

Après beaucoup de discussions « la défense des intérêts de son club » semblant être encore une fois la raison principale de cette intervention, la visualisation des 2 feuilles de matchs lui est accordée.

C'est à ce moment qu'il se rend compte que l'objet de la visualisation de la feuille de match de la journée 10 n'a aucun intérêt puisqu'il pensait intervenir sur la journée du vendredi alors qu'il visualisait la journée 10 du mercredi. Le secrétaire indique à tous mais principalement à l'intéressé que travailler dans de telles conditions devenait à la limite du supportable. Les doutes et les suspicions incessants sur le travail fourni par chacun ne pouvait que le dissuader de continuer à travailler dans de telles conditions.

A nouveau, le Président, le Président sportif et le Trésorier lui rappelle son manque de transparence et d'impartialité et que tout cela devait cesser !

### 4. C.H.P.L.

Retard feuille de match B11 – PC Tivoli

André QUODBACK, responsable du B11 – PC Tivoli informe qu'il a reçu par retour de courrier (Bpost) la feuille de match de la rencontre de la journée 7 du vendredi avec la mention « Adresse Inconnue ».

Il indique que l'adresse, après vérification est pourtant correcte.

Après vérification des pièces envoyées au secrétariat provincial, Il s'avère que le club ne doit pas être tenu responsable de la transmission tardive de la feuille de match.

Aucune amende ne sera donc portée au compte du B11 – PC Tivoli.

Rencontre Moisson 3 – Vottem 4 / Division 8 du mercredi

Sanction pour la joueuse DALLA CORTE CATHERINE d'une amende de 25.00€ pour le non-respect des présentes dispositions relatives à l'introduction d'une joueuse inscrite dans une liste constitutive des 9 de base et participant à une rencontre dans une division inférieure. (Article IV.2.9 du règlement C.H.P.L. 2019/2020) - (Catalogue des pénalités : point 18 – IV.2.8)

Sanction pour le club d'une amende de 25.00€ pour le non-respect des présentes dispositions relatives à l'introduction d'une joueuse inscrite dans une liste constitutive des 9 de base et participant à une rencontre dans une division inférieure. (Article IV.2.9 du règlement C.H.P.L. 2019/2020) - (Catalogue des pénalités : point 18 – IV.2.8)

Score de la rencontre adapté : 0 - 9

Rencontre Lamine 2 - Moisson 3 / Division 8 du mercredi

*Sanction pour la joueuse DALLA CORTE CATHERINE d'une amende de 25.00€ pour le non-respect des présentes dispositions relatives à l'introduction d'une joueuse inscrite dans une liste constitutive des 9 de base et participant à une rencontre dans une division inférieure. (Article IV.2.9 du règlement C.H.P.L. 2019/2020) - (Catalogue des pénalités : point 18 – IV.2.8)*

*Sanction pour le club d'une amende de 25.00€ pour le non-respect des présentes dispositions relatives à l'introduction d'une joueuse inscrite dans une liste constitutive des 9 de base et participant à une rencontre dans une division inférieure. (Article IV.2.9 du règlement C.H.P.L. 2019/2020) - (Catalogue des pénalités : point 18 – IV.2.8)*

*Score de la rencontre adapté : 9 - 0*

Transmissions tardives feuilles de matchs – B12 RPC Spadoise

*Les feuilles de matchs des 3 dernières rencontres à domicile du B12 – RPC Spa n'ont pas été transmises à Raymond HEYLIGEN pour contrôle.*

*Un courrier informant des pénalités encourues a été transmis au club par le secrétariat provincial. En réponse, le club a fourni la preuve d'un dépôt de plainte chez Bpost.*

*Pour cette raison, les pénalités ne seront pas prises en compte dans les relevés de la période 2.*

*Ce dossier sera traité en fonction du résultat de l'enquête menée chez Bpost sur la plainte déposée.*

Remarques secrétaire

**A**ctuellement, les dates de remises (intempéries) pour les championnats d'hiver du mercredi et du vendredi sont prévues à l'issue du 1<sup>er</sup> tour. Or, dans ces deux championnats, ce sont les 1<sup>ères</sup> rencontres retour qui se déroulent à l'issue du 1<sup>er</sup> tour ! Un changement doit donc être apporté au règlement.

*Décision → ce point est porté à la « To Do List CHPL » et sera traité lors de la séance de la « Commission CHPL »*

**D**ans le règlement est toujours prévu une date de remise de prix. Or, depuis plusieurs années maintenant, nous n'organisons plus de cérémonie de remise de récompenses et versons les récompenses (aux 3 premiers) sur les comptes courants des clubs.

*Décision → ce point est porté à la « To Do List CHPL » et sera traité lors de la séance de la « Commission CHPL »*

## 5. CHAMP. ÉTÉ 2020.

### Nouveau championnat d'été – Championnat Provincial Interclubs 48/50 ans.

Le Président sportif indique que dans ce nouveau championnat provincial dont le règlement est calqué sur celui de l'ECPI, la question qui se pose est de savoir si l'on fait payer les inscriptions aux clubs (joueurs) et dans ce cas, redistribuer cet argent + 50% de participation de la province (à 50% des équipes comme dans les autres championnats) ou alors, ne pas fait-on pas payer les inscriptions aux joueurs (gratuité) et alors simplement récompenser les vainqueurs « Hommes » & « Dames » avec des trophées ?

Décision → ce point est porté à la « To Do List sportive » et sera traité lors de la séance de la « Commission sportive » qui se déroulera le lundi 27 janvier 2020.

A cet effet, le secrétaire convoquera les membres de cette commission.

### Rappel pour « droit d'exploitation » des clubs.

Rappel est fait que le droit d'exploitation pour les clubs est porté à 1€ au lieu de 1.30€ étant donné que la 2<sup>ème</sup> catégorie lors des championnats provinciaux est supprimée.

Le club a la possibilité d'organiser un connexe dont la gestion lui incombe.

### Trophées championnats provinciaux 2020 .

L'inventaire sera fait par le Président de province.

Il se charge de l'achat des nouveaux trophées et indique que les trophées actuels ne sont pas assez convenables (trop petits). Il suggère que la province qui ne se ruiner pas, achète des trophées un peu plus conséquents.

Décision → ce point est porté à la « To Do List sportive » et sera traité lors de la séance de la « Commission sportive » qui se déroulera le lundi 27 janvier 2020.

### Demande de désignations d'arbitres pour les championnats provinciaux.

Etant donné que les dates des championnats provinciaux ont été arrêtées, le secrétaire enverra à la Présidente sportive fédérale une demande de désignations d'arbitres.

### Calendrier provisoire des championnats provinciaux 2020 .

L'appel à candidatures se fera au lendemain de l'A.A.O 2020.

La date butoir sera fixée au 29 février 2020 de manière à répartir les candidats désignés dans ces championnats lors de la séance CEP de début mars.

### Districts championnats provinciaux .

La répartition dans les 3 nouveaux districts ayant été approuvée lors de la dernière séance CEP, une information sera donnée aux clubs lors de l'A.A.O. du 25 janvier 2020.

Lors de celle-ci, le secrétaire fournira un dossier à chaque club.

Le lendemain, la publication des différents districts (carte), la répartition des clubs au sein de ces districts et la nouvelle grille des tours cycliques seront publiés sur le site provincial.

## 6. Coupe de province.

### Journée finale

A l'issue de l'Assemblée Annuelle Ordinaire de province, le secrétaire enverra un courrier aux clubs pour les candidatures à l'organisation de la journée finale de la coupe qui se déroulera le 15 mars 2020.

Date butoir pour les candidatures : fixée au 29 février 2020.

Lors de la réunion CEP de mars 2020, le club organisateur sera désigné.

Le secrétaire en informera tous les clubs par courrier électronique.

### Remarques secrétaire

**A**ctuellement, il n'est pas possible de sanctionner un club sur base d'un catalogue de pénalités ou simplement comme c'est le cas actuellement, d'un article du règlement de la coupe reprenant les diverses pénalités possibles.

A savoir :

- communication erronée par mail du résultat
- communication tardive par mail du résultat
- communication du résultat à une mauvaise adresse email
- transmission de la feuille de match à une mauvaise adresse postale
- rencontre non jouée avec transmission d'un résultat et de la feuille de match (tricherie)

Décision → ce point est porté à la « To Do List sportive » et sera traité lors de la séance de la « Commission sportive » qui se déroulera le lundi 27 janvier 2020.

## 7. F.B.F.P.

### Licences électroniques

*Dans le cadre des nouvelles licences électroniques, la F.B.F.P. a informé qu'une formation sera dispensée aux secrétaires provinciaux ainsi qu'aux clubs. (Mail du 30/10/2019).*

*Selon le secrétaire fédéral, une information sera aussi donnée par un responsable de la firme ICLUB lors de l'AG Statutaire du 22/02/2020.*

### Candidature CD de la F.B.F.P. (ANNEXE 3)

*Raymond HEYLIGEN transmet aux administrateurs la lettre de candidature de Monsieur Christophe DUPONT (B06) licence 1820 qui est intéressé par un poste au sein de la commission de discipline de la F.B.F.P.*

*Après lecture, le P.S. indique qu'il faudrait demander à la F.B.F.P. si un candidat non administrateur mais affilié à la FBFP en province de Liège peut poser sa candidature à ce poste.*

*Dans l'affirmative, le secrétaire convoquera le candidat à la prochaine séance CEP de février de manière à connaître ses motivations et pouvoir ainsi présenter sa candidature.*

*Le secrétaire lui enverra un courrier officiel d'invitation à participer à notre prochaine séance.*

### Remplacement du secrétaire – Groupe de travail de la Commission de discipline.

*Vu sa charge de travail, le secrétaire souhaite être remplacé par un administrateur ou autre dans le groupe de travail géré par Maître HENKINBRANT et qui traite de la revue du règlement de discipline et du catalogue des pénalités.*

*Le président de province indique que cette fonction intéresserait peut être aussi le nouveau candidat.*

*Le P.S. indique à nouveau qu'il faudrait demander à la F.B.F.P. si un candidat non administrateur mais affilié à la FBFP en province de Liège peut poser sa candidature pour faire partie de ce groupe de travail.*

*Dans l'affirmative et si le candidat répond aux critères provinciaux, cette proposition lui sera également faite lors l'entrevue en séance CEP de février.*

## 8. F.P.J.L.

### ROI - FPJL

*Un point d'orgue est être mis pour que ce dossier se finalise enfin !*

*Il doit être finalisé de telle manière à rencontrer les personnes qui s'impliquent actuellement pour les jeunes (formation de la Commission F.P.J.L., définir le montant des sommes attribuées annuellement, etc...)*

*Décision → ce point est porté à la « To Do List administrative » et sera traité lors de la séance de la « Commission administrative ».*

## 9. Trésorerie.

### Pénalités période 1.

*Pénalités période 1 (octobre) --> les factures ont été envoyées aux clubs.  
A ce jour, un seul club est en retard de paiement. Le trésorier se charge du rappel.*

### Pénalités période 2.

*Tous les relevés de pénalités de la période 2 (novembre à décembre) seont envoyés aux clubs le 08-01-2020.  
La date butoir pour les contestations est fixée au 22 janvier 2020.  
Le 23 janvier, le secrétaire enverra le fichier récapitulatif (Excel) au trésorier pour l'établissement et l'envoi des factures.*

## 10. To Do List.

*Suivant les critères demandés par le trésorier lors de la dernière séance CEP, le secrétaire a créé 3 nouveaux fichiers « To Do List ». A savoir :*

- « To Do List administrative »
- « To Do List sportive »
- « To Do List C.H.P.L.»

*Ces « To Do List » seront traitées par les commissions correspondantes.*

## 11. Divers.

### REMARQUES/QUESTIONS/REPONSES :

Président de province :

**Indique que le point « RETROPROJECTEUR » n'a pas été finalisé lors de la dernière séance et demande qu'une décision soit prise.**

Le secrétaire sollicitait l'achat d'un rétroprojecteur pour notamment :

- Présentations diverses lors de réunion d'informations C.H.P.L.
- Présentations diverses lors d'A.A.O.
- Formation des clubs à l'utilisation du site provincial
- Dans un avenir proche, utilisation de la plateforme ICLUB (gestion des affiliés au sein des clubs)
- Divers

Le comité Exécutif avalise cette demande. Le secrétaire prospectera en vue de l'achat de ce matériel.

En fonction des devis, le trésorier versera une avance au secrétaire pour l'achat du matériel.

**En vue de la réservation, le Président de province souhaite connaître les administrateurs qui participeront au repas à l'issue de l'A.A.O.**

Jérémie ANKRI indique qu'il ne participera pas (rencontre fédérale l'après-midi)

Tous les autres administrateurs participeront.

En ce qui concerne, Louis BEBERMANS et Jean-Luc GERARD (absents et excusés), le secrétaire se chargera de les contacter et transmettra ensuite au Président.

**Le Président de province invite les administrateurs dès 12h00 à l'apéritif (gratuit) et au repas (payant) du dimanche 12 janvier 2020 (Trophée des As qui se déroulera à Herstal)**

Il demande donc aux personnes intéressés de ne pas tarder à l'en informer.

Administrateur Willi ABEELS :

**Demande aux administrateurs intéressés (ou pas) de venir avec lui lors des interclubs de telle manière à connaître le fonctionnement du programme. Il indique qu'il est le seul à en connaître son fonctionnement (créateur du programme) et qu'en cas de problèmes, nous serions bien ennuyés.**

Jérémie ANKRI, Martine LONEUX et Nathalie GROS répondent positivement à cette demande.

Contact préalable des intéressés sera pris avec Willi ABEELS.

Plus rien n'est à l'ordre du jour et le Président lève la séance à 22h15.

Prochaine réunion A.A.O. (Herstal) : samedi 25 janvier 2020 (entre 08h00 et 08h15)

Prochaine séance CEP : lundi 3 février 2020 – 19h00

# RÉCOMPENSES 2019

## Titre Champion(ne) Fédéral(e)

Champ. Fédéral « Cadettes » - DAVID Elisa – B12 **BON DECATHLON 30€**

Champ. Fédéral « Cadettes » - DAVID Lucie – B12 **BON DECATHLON 30€**

Champ. Fédéral « Juniors Filles » - DIERCKX Chloé – B12 **BON DECATHLON 30€**

Champ. Fédéral « Juniors Filles » - DUBOIS Sarah – B49 **BON DECATHLON 30€**

Champ. Fédéral « Espoirs Garçons » - BOURDOUX Renaud – B05 **VIR.30€**

Champ. Fédéral « Espoirs Filles » - STREEL Laura – B30 **VIR.30€**

Champ. Féd. Interclubs Vétérans « Hommes » - B06 RPC Embourg **VIR 300€**

## Titre Champion(ne) de Belgique

Champ. Belgique « Cadets Garçons » - PORIAU Hugo – B06 **BON DECATHLON 50€**

Champ. Belgique « Juniors Filles » - VANDEVELDE Laura – B30 **BON DECATHLON 50€**

Champ. Belgique « Espoirs Garçons » - TRIQUENEAUX Quentin – B49 **VIR.50€**

Champ. Belgique « Espoirs Filles » - STREEL Laura – B30 **VIR.50€**

Champ. De Belgique Interclubs Vétérans « Dames » - B05 P.C. Vottemoise **VIR 300€**

Champ. De Belgique Interclubs « Hommes » - B30 RPC Wanze **VIR 300€**

## Podium Championnat d'Europe

Médaille d'argent «Triplettes» CE Espoirs Filles – STREEL Laura – B30 **VIR. 75€**

Médaille de bronze «Tir» CE Espoirs Filles – STREEL Laura – B30 **VIR. 50€**

<b>Comité Exécutif</b>	Tous les Administrateurs + le Secrétaire : Mignon Fabrice					
<b>Comité Administratif</b>	Ankri Jérémie	Gerard Claudy	Luc Mutsers	Jurcaba Yvan	Gros Nathalie	Mignon Fabrice
<b>Comité Sportif</b>	Foulon Frank	Gerard Claudy	Gerard Jean-Luc	Loneux Martine	Bouton Nicolas	Mignon Fabrice
<b>Comité CHPL</b>	Foulon Frank	Ankri Jérémie	Bebermans Louis	Abeels Willi	Heyligen Raymond	Mignon Fabrice

# PLANNING DES COMITÉS DE PROVINCE

<u>Lundi 06 janvier 2020</u>	Séance du Comité Exécutif
<u>Samedi 25 janvier 2020</u>	<u>A.A.O. de province</u>
<u>Lundi 27 janvier 2020</u>	<u>Séance Commission sportive (To Do List)</u>
<u>Lundi 3 février 2020</u>	Séance du Comité Exécutif
<u>Lundi 2 mars 2020</u>	Séance du Comité Exécutif
<u>Lundi 6 avril 2020</u>	Séance du Comité Exécutif
<u>Lundi 27 avril 2020</u>	<u>Séance Commission CHPL (To Do List)</u>
<u>Lundi 4 mai 2020</u>	Séance du Comité Exécutif
<u>Lundi 8 juin 2020</u>	Séance du Comité Exécutif
<u>Lundi 15 Juin 2020 ????????</u>	<u>Séance 1 - Info CHPL - Clubs</u>
<u>Lundi 6 juillet 2020</u>	Séance du Comité Exécutif
<u>Lundi 3 août 2020</u>	-
<u>Lundi 7 septembre 2020</u>	Séance du Comité Exécutif
<u>Lundi 14 septembre 2020 ????</u>	<u>Séance 2 - Infos CHPL - Clubs</u>
<u>Lundi 5 octobre 2020</u>	Séance du Comité Exécutif
<u>Lundi 2 novembre 2020</u>	Séance du Comité Exécutif
<u>Lundi 30 novembre 2020</u>	<u>Séance Commission administrative (To Do List)</u>
<u>Lundi 7 décembre 2020</u>	Séance du Comité Exécutif

**Fédération Belge Francophone de Pétanque**  
Rue Haute-Marexhe, 142  
4040 Herstal

A l'attention du Conseil d'Administration

Liège, le 17 décembre 2019

Mesdames,  
Messieurs,

**Concerne : lettre de candidature – commission de discipline**

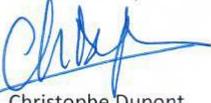
Sur suggestion de Monsieur Raymond Heyligen, je souhaiterais présenter par la présente ma candidature au poste de membre suppléant de la Commission de Discipline de la Fédération Belge Francophone de Pétanque.

Je suis membre depuis 2017 du Royal Pétanque Club Embourg (matricule B06), dont je suis également administrateur depuis les récentes élections de Novembre 2019.

Je suis par ailleurs juriste d'entreprise, depuis plus de 20 ans, et j'exerce actuellement la fonction de Conseil en Propriété Intellectuelle (in-house) auprès du groupe brassicole Duvel-Moortgat. J'ai donc une bonne expérience dans l'interprétation de textes juridiques et réglementaires.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Cordialement,



Christophe Dupont  
Licence n° 1820  
Rue sur Miermont 2  
4671 Saive  
0475 427 430

[christophedupont@yahoo.fr](mailto:christophedupont@yahoo.fr)